

Conseil général des ponts et chaussées

Décision S 7-BPMG n° 03-2005 du 6 juillet 2005 désignant, au sein du CGPC, les responsables du suivi et de l'orientation des cadres supérieursNOR : *EQUV0510215S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées,
Vu le décret n° 05-470 du 16 mai 2005 relatif au conseil général des ponts et chaussées ;
Vu le décret du 28 juin 2005 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du 30 mai 2005 relatif aux missions et à l'organisation du conseil général des ponts et chaussées, et notamment son article 5 ;
Vu la décision n° 02-2005 du Vice-président du conseil général des ponts et chaussées désignant les coordonnateurs des collèges et missions d'appui ;
Sur proposition du président de la 1^{re} section et du secrétaire général du conseil ;
Après avis du bureau,
Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés au sein du conseil pour assurer la tâche d'orientation et de suivi des cadres supérieurs :

- Brigitte Mazière pour le corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;
- Gérard Baudouin pour le corps des ingénieurs des ponts et chaussées ;
- Jean-Claude Diquet pour le corps des administrateurs civils.

Article 2

Cette activité s'exerce dans le cadre de la mission d'appui « Suivi et orientation de l'encadrement supérieur ».

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

C. Martinand